

PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

Bulletin trimestriel de veille

N°20 - Juillet 2011
2ème trimestre 2011

Droit - Les derniers textes parus
Actes administratifs en Rhone-Alpes
Questions parlementaires
Jurisprudence
Veille technologique

Panoramas

L'actualité des risques majeurs

N° 20 – 2ème trimestre 2011

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Rhône-Alpes](#)----- 7
3. [Questions parlementaires](#)----- 11
4. [Jurisprudence](#)----- 15

Veille technologique internationale

1. [Risques naturels](#)-----16
2. [Risques technologiques](#)-----18

Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----20

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 2ème trimestre 2011

L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté du 13 avril 2011 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques
Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0126 du 31 mai 2011 page 9347 texte n° 5

Cet arrêté modifie l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques. Cette annexe sera publiée au BO du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et disponible en préfecture, sous-préfecture, en mairie et téléchargeable à partir du site Internet du ministère chargé de la prévention des risques majeurs.

Annexe à l'arrêté du 13 avril 2011 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques
Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 10 du 10 juin 2011

Le modèle modifié d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT) vient d'être publié au Bulletin officiel du ministère de l'Ecologie. Il prend en compte la nouvelle délimitation des zones de sismicité entrée en vigueur le 1er mai 2011.

RISQUES NATURELS

Arrêté du 24 janvier 2011 fixant les règles parasismiques applicables à certaines installations classées (rectificatif)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0084 du 9 avril 2011 page 6352 texte n° 16

Rectificatif au Journal officiel du 31 mars 2011, édition électronique, texte n° 14, et édition papier, page 5590, article 2. Cet arrêté modifie le tableau des valeurs de TB et Tc et TD à prendre en compte pour l'évaluation des composantes horizontales du mouvement sismique pour les zones de sismicité 1 à 5.

Circulaire interministérielle du 28/04/11 : Définition et organisation au sein de la direction départementale des territoires (et de la mer) de la mission de référent technique départemental complémentaire des services de prévision des crues

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), BO n° 2011/9 du 25 mai 2011

Une circulaire du 28 avril 2011 précise, pour les départements couverts par un service de prévision des crues (SPC) en France métropolitaine, l'organisation et les missions du référent technique pour les

risques d'inondation dans le cadre général du dispositif ORSEC de gestion de crise et dans le cadre de la préparation de la gestion des crises.

Circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets "PAPI 2011" et opérations de restauration des endiguements "PSR"

Source : [Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement](#), 03/06/2011

Cette circulaire a pour objet de préciser les modalités de suivi des projets relatifs aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et l'instruction des projets éligibles au Plan Submersions Rapides ("projet PSR"). Elle définit le rôle des acteurs de l'Etat dans le cadre de ces deux démarches et précise l'articulation entre celles-ci, notamment pour ce qui concerne leur labellisation.

Projet de loi portant réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles

Source : [Direction générale du Trésor](#), 24/06/2011

Cote IRMa : dos-ass

Le Gouvernement soumet à consultation publique (jusqu'au 13 juillet 2011) un avant-projet de texte législatif portant réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles qui poursuit deux objectifs : 1- Accélérer l'indemnisation des sinistrés et renforcer la transparence et l'équité du régime ; 2- Inciter aux comportements responsables en matière de prévention.

ARRÊTÉS « CAT-NAT »

Arrêté du 30 mars 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0081 du 6 avril 2011 page 6091 texte n° 23

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations avec remontée de nappe phréatique, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et les séismes. La commune d'**Aubenas (Ardèche)** est reconnue en état de "Cat-nat" pour inondation et coulée de boue du 7 septembre 2010.

Arrêté du 31 mars 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0081 du 6 avril 2011 page 6093 texte n° 24

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. En Rhône-Alpes, les communes de **Craponne et Dardilly (Rhône)** sont reconnues en état de "Cat-nat" pour des mouvements de terrain de juillet à septembre 2009.

Arrêté du 5 avril 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0085 du 10 avril 2011 page 6393 texte n° 5

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations avec remontée de nappe phréatique et les mouvements de terrain. En Rhône-Alpes, les communes de **Labeaume (Ardèche) et de Saint-Quentin-sur-Isère** sont déclarées en état de "Cat-nat".

Arrêté du 5 avril 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0085 du 10 avril 2011 page 6395 texte n° 6

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe

©IRMa - Tous droits réservés.

naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Dans le Rhône, la commune de **Saint-Etienne-des-Oullières** est déclarée en état de "Cat-nat" suite à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 août 2009 au 30 septembre 2009.

Arrêté du 23 mai 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0122 du 26 mai 2011 page 9067 texte n° 13

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue et les mouvements de terrain.

Arrêté du 23 mai 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0122 du 26 mai 2011 page 9069 texte n° 14

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Arrêté du 17 juin 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0143 du 22 juin 2011 page 10604 texte n° 16

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrain et les séismes. Aucun département rhônalpin n'est concerné.

Arrêté du 17 juin 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0143 du 22 juin 2011 page 10605 texte n° 17

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. La commune d'**Eurre, dans la Drôme**, est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er août 2009 au 30 septembre 2009.

RISQUES INDUSTRIELS

Proposition de loi tendant à garantir l'indemnisation des communes lorsque des bâtiments communaux ou des infrastructures publiques ont subi des dégâts miniers

Source : [Site Internet du Sénat](#), 15/04/2011

La proposition de loi n° 446 enregistrée à la Présidence du Sénat le 15 avril 2011, prévoit "qu'en cas de disparition ou de défaillance du responsable des affaissements miniers, l'État est garant de l'indemnisation des dégâts subis par les communes, y compris lorsque ceux-ci ne sont pas pris en compte par les articles 75-1 du code minier et L. 421-17 du code des assurances au motif qu'il s'agit d'anciennes exploitations minières.

Circulaire du 21 mai 2010 relative au programme pluriannuel de réduction des émissions de substances toxiques dans l'environnement - Volet ICPE

Source : [BO du MEDDTL](#), N° 2011/6 du 21 avril 2011

Avec près d'un an de retard, une circulaire du ministre de l'Ecologie en date du 21 mai 2010 préconisant la réduction des émissions de substances toxiques des ICPE vient d'être publiée au Bulletin officiel. L'évaluation des risques sanitaires pourrait être intégrée aux études d'impact des infrastructures en question.

Arrêtés du 13 avril 2011 modifiant les listes des installations gérées par le BRGM

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0126 du 31 mai 2011

Un arrêté du 13 avril 2011 modifie les arrêtés des 28 juin 2006 et 30 décembre 2008 fixant la liste des installations soumises au Code de l'environnement gérées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Par ailleurs, un arrêté du même jour modifie l'arrêté du 30 décembre 2008 fixant la liste des installations et équipements de surveillance et de prévention des risques miniers gérés par le BRGM. Enfin, un troisième arrêté du même jour modifie l'arrêté du 30 décembre 2008 fixant la liste des installations hydrauliques de sécurité gérées par le BRGM.

Arrêté du 26 avril 2011 relatif à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles prévue par l'article R. 512-8 du code de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0126 du 31 mai 2011 page 9405 texte n° 9

Un arrêté du 26 avril 2011 concerne la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD), prévue par l'article R. 512-8 du Code de l'environnement relatif à l'étude d'impact et au bilan de fonctionnement des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cet arrêté précise les conditions d'application de la directive 2008/1/CE du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (Integrated Pollution Prevention and Control - dite "directive IPPC"), en ce qui concerne la mise en œuvre des MTD lors d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Décret n° 2011-609 du 30 mai 2011 relatif aux études de dangers des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses portant application des articles L. 551-2 et suivants du code de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0127 du 1er juin 2011 page 9468 texte n° 7

Le décret n° 2011-609 du 30 mai 2011 précise les conditions de réalisation de l'étude de dangers prescrite pour les ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Ce décret précise notamment, selon les ouvrages, l'intervenant responsable de la réalisation de l'étude de dangers : maître d'ouvrage, gestionnaire de l'infrastructure, propriétaire, exploitant ou opérateur lorsque ceux-ci sont différents. Il modifie les articles R. 551-3 à R. 551-10 et crée les articles R. 551-6-1 à R. 551-6-5 et R. 551-8-1 du Code de l'environnement.

RISQUE NUCLÉAIRE

Planification des exercices d'urgence nucléaire et radiologique pour l'année 2011

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur](#), N° 2010-07-15 mars 2011, p. 44

Une circulaire interministérielle du 7 octobre 2010 fixe les objectifs nationaux ainsi que le calendrier des exercices d'urgence nucléaire et radiologique pour l'année 2011. Elle contient également en annexe un guide pour la préparation et l'évaluation de ces exercices.

Proposition de loi visant à renforcer la sécurité sismique des installations nucléaires de base implantées en France

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](#), 13/04/2011

Dans la proposition de loi n° 3353 déposée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2011 par M. Francis Saint-Léger, ce dernier s'appuie sur la catastrophe qui a frappé la centrale nucléaire de Fukushima et qui appelle à plus de prudence concernant en particulier nos installations nucléaires. "Il s'avère aujourd'hui indispensable d'effectuer un diagnostic très précis de ces installations afin de connaître les incidences en cas de tremblement de terre important. Cette opération doit être renouvelée tous les cinq ans afin d'actualiser le contexte sismique et l'évolution des normes parasismiques. À cet effet, une instance indépendante doit être créée afin d'effectuer cette mission en toute transparence."

Proposition de loi visant à la reconnaissance et à l'indemnisation des personnes victimes d'accidents nucléaires

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale](#), 13/04/2011

La proposition de loi n° 3362 enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2011, a pour objet d'établir la présomption d'un lien de causalité entre, d'une part les accidents nucléaires et, d'autre part les pathologies développées par les personnels ayant travaillé sur les sites concernés ainsi que la population présente dans les zones contaminées.

Arrêté du 3 février 2011 relatif aux informations à transmettre à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs en vue de l'édition 2012 de l'inventaire national des matières et déchets radioactifs

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0092 du 19 avril 2011 page 6859 texte n° 42

Cet arrêté concerne les informations que les exploitants doivent transmettre à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs en vue de l'édition 2012 de l'inventaire national des matières et déchets radioactifs.

Décisions de l'ASN du 5 mai 2011 prescrivant une évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires de base (INB)

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 05/05/2011

Au regard de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) publie plusieurs Décisions visant à procéder à l'évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires de base.

Décision de l'Autorité de sûreté nucléaire n°2011-DC-0227 du 27 mai 2011 : Prescriptions complémentaires applicables au site électronucléaire du Tricastin (Drôme)

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 27/05/2011

Une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire n°2011-DC-0227 du 27 mai 2011 fixe à Électricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) les prescriptions complémentaires applicables au site électronucléaire du Tricastin (Drôme) au vu des conclusions du réexamen de sûreté du réacteur n°1 de l'INB n°87.

RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Ordonnance n° 2011-635 du 9 juin 2011 portant diverses dispositions d'adaptation du code des transports au droit de l'Union européenne et aux conventions internationales dans les domaines du transport et de la sécurité maritimes

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0134 du 10 juin 2011 page 9834 texte n° 6

L'ordonnance n° 2011-635 du 9 juin 2011 comporte diverses dispositions d'adaptation du Code des transports au droit de l'Union européenne (UE) et aux conventions internationales dans les domaines du transport et de la sécurité maritimes. Elle "tend à répondre aux objectifs de sécurité maritime poursuivis par l'UE, en adaptant la partie législative du Code des transports aux dispositions établies par les

directives du paquet "Erika III", concernant notamment le renforcement des contrôles par l'Etat du port, l'harmonisation des procédures d'enquête après accident, la surveillance accrue des sociétés de classification et la prévention des sinistres maritimes". Un rapport au Président de la République accompagne cette ordonnance.

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2011-635 du 9 juin 2011 transport et sécurité maritimes

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0134 du 10 juin 2011 page 9833 texte n° 5

Ce rapport commente l'ordonnance n° 2011-635 du 9 juin 2011 publiée au JO du 10 juin 2011, qui vise à améliorer la prévention des sinistres maritimes.

Décret n° 2011-653 du 10 juin 2011 portant publication du nouveau règlement de circulation dans le tunnel routier au col du Somport

Source : [Actu Environnement](#), 13/06/2011

Le "nouveau" règlement de circulation dans le tunnel du Somport (tunnel routier qui relie la France à l'Espagne), est entré en vigueur le 16 décembre 2009 mais il vient d'être publié au Journal officiel. Focus sur les dispositions relatives aux marchandises dangereuses. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024153514&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024153514&dateTexte=&categorieLien=id)

2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.

➤ AIN

Arrêté du 2 mars 2011 portant approbation du plan de prévention des risques "crues du Rhône, crues torrentielles et mouvements de terrain" sur la commune de Neyron

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 3 - 19 avril 2011, p. 18

Le présent plan de prévention des risques se substitue au plan des surfaces submersibles approuvé le 16 août 1972 sur le territoire de la commune de Neyron. Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le PPR "crues du Rhône, crues torrentielles et mouvements de terrain" sur la commune de Neyron. Ce plan est tenu à la disposition du public en mairie, en préfecture de l'Ain et à la DDT de l'Ain.

➤ ARDECHE

Arrêté N° 2011108-0011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 28 - Mai 2011, p. 13-48

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° ARR 2006-37-2 du 6 février 2006. L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe de cet arrêté.

➤ DROME

Arrêté n° 2011066-0003 du 7 mars 2011 - Obligation d'Information des Acquéreurs et Locataires sur la commune de Romans concernant 2 Plans de Prévention des Risques Technologiques

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 26 - Mars Avril 2011

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les sinistres s'applique à la commune de Romans-sur-Isère. Le vendeur ou le bailleur doit annexer au contrat une déclaration du ou des sinistres indemnisés au titre des articles L 125-1, L 128-1 et L 128- 2 du code des assurances et dont il a connaissance.

Arrêtés n°2011084-0005 et n°2011084-0006 du 25 mars 2011 - Obligation d'Information des Acquéreurs et Locataires suite à la prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques du Tricastin

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 26 - Mars Avril 2011

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les sinistres s'applique à la commune de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le vendeur ou le bailleur doit annexer au contrat une déclaration du ou des sinistres indemnisés au titre des articles L 125-1, L 128-1 et L 128-2 du code des assurances et dont il a connaissance.

Arrêté n°2011091-0010 du 1er avril 2011 - Prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Laveyron

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 26 - Mars Avril 2011

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPR) sur le territoire de la commune de Laveyron est prescrite. [En savoir plus :](#)
http://www.drome.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=286

Arrêté n°2011102-0015 du 12 avril 2011 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 26 - Mars Avril 2011

Cet arrêté abroge les arrêtés portant obligation d'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers concernant les risques en zone PPR et/ou sismique visés ci-dessus.

Arrêté n°2011111-0010 du 21 avril 2011 portant mise à jour de la liste où s'applique le droit à l'information des populations sur les risques majeurs naturels et/ou technologiques

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 36 du 1er juin 2011

Mise à jour de la liste où s'applique le droit à l'information des populations sur les risques majeurs naturels et/ou technologiques (IAL).

Arrêté n°2011132-0004 du 12 mai 2011 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques "PPRT société Dépôt Pétrolier de Portes les Valence" à Portes les Valence

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 36 du 1er juin 2011

L'arrêté préfectoral n° 09-4734 du 15 octobre 2009 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement exploité par la société DPPV à Portes-Les-Valence, est abrogé. L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques est prescrite sur le territoire de la commune de Portes-Les-Valence. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et de surpression.

Arrêté n°2011151-0009 du 31 mai 2011 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques PPRT Courbis Synthèse à Romans-sur-Isère

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 36 du 1er juin 2011

L'arrêté préfectoral n° 10 - 2317 du 4 juin 2010 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement exploité par la société COURBIS SYNTHÈSE à Romans-sur-Isère, est abrogé et remplacé par les dispositions qui suivent. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets toxiques et thermiques.

Arrêté n°2011151-0010 du 31 mai 2011 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement exploité par la société NOBEL SPORT à Anneyron

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 36 du 1er juin 2011

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif à l'établissement exploité par la société NOBEL SPORT sur le territoire de la commune d'Anneyron, quartier de Mantaille, est approuvé.

➤ ISERE

Avis de consultation au public du projet de plan de secours de la plate-forme chimique de Roussillon

Source : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 22/04/2011, p. AL81

Le projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la plate-forme chimique de Roussillon située sur les communes de Péage-de-Roussillon, Roussillon et Salaise-sur-Sanne, est mis à la consultation du public du 16 mai au 16 juin 2011 inclus. Ce plan a pour but de prévoir l'organisation des secours en cas d'accident grave sur l'établissement. En savoir plus :

http://www.isere.pref.gouv.fr/sections/documents/page_daccueil/actu/ppi_plate-forme_chim/downloadFile/file/Avis%20de%20consultation.pdf?nocache=1305271308.92

Arrêté préfectoral n° 2011112-0024 du 22 avril 2011 portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de Voreppe

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), 02/05/2011, N° 17 - Avril 2011, p. 415

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) de la commune de Voreppe est approuvé. Le dossier est consultable en préfecture (sur rendez-vous) et en mairie de Voreppe.

Arrêté préfectoral n° 2011112-0023 du 22 avril 2011 - Information acquéreurs locataires suite à décret séisme du 22 octobre 2010 (IAL)

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), 02/05/2011, N° 17 - Avril 2011

Par arrêté préfectoral n° 2011112-0023 du 22 avril 2011, le préfet de l'Isère a complété la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs prévue par le code de l'environnement aux articles L. 125-5 et R 125-23 à R 125-27. Cet arrêté est affiché pendant un mois, dans toutes les mairies des communes du département de l'Isère.

Avis de consultation du public du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site EDF - CIDEN de Creys-Malville

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/05/2011, p. 22 - Edition H38

Conformément au décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux PPI concernant certains ouvrages ou installations fixes, le projet de PPI du site EDF - CIDEN (Centre d'Ingénierie Déconstruction et Environnement de Creys-Malville situé sur la commune de Creys-Mépieu en Isère est mis à la consultation du public du 1er juin 2011 au 30 juin 2011 inclus. Ce plan a pour but de prévoir l'organisation des secours en cas d'accident grave sur le site EDF - CIDEN de Creys-Malville. Il sera consultable en sous-préfecture de La Tour-du-Pin et dans les mairies du périmètre de sécurité (Creys-Mépieu et Briord dans l'Ain).

Avis d'enquête publique sur le Plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque inondation Romanche aval

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), 26/05/2011, N° 21 - Juin 2011, p. 944

Le préfet de l'Isère informe que par arrêté préfectoral N°2011143-0031, il sera procédé du 15 juin au 18 juillet 2011 inclus, une enquête publique relative au projet de PPR pour le risque inondation par la Romanche dans son secteur aval sur les communes de Séchilienne, Saint-Barthelemy-de-Séchilienne, Saint-Pierre-de-Mésage, Vizille, Notre-Dame-de-Mésage, Montchaboud, Jarrie et Champ-sur-Drac.

Arrêté préfectoral n° 2011151-0050 du 31 mai 2011 prescrivant l'élaboration du Plan de prévention des risques technologiques de Voreppe

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 26 du 4 juillet 2011

L'élaboration du PPRT de Voreppe a été prescrite par l'arrêté préfectoral n°2011151-0050 du 31 mai 2011. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets

toxiques et thermiques. Le dossier est consultable en mairie de Voreppe et sur le site "CLIC & PPRT de Rhône-Alpes". [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/pprt/fiche/21/pprt-voreppe-stepan-europe.html](http://www.pprtrhonealpes.com/pprt/fiche/21/pprt-voreppe-stepan-europe.html)

➤ RHONE

Arrêté du 4 mai 2011 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société UNIVAR portant sur l'extension du stockage de produits chimiques et l'institution de servitudes publiques

Source : [Préfecture de la Région Rhône-Alpes](#), 05/05/2011

Il sera procédé à une enquête publique, du 13 juin au 23 juillet inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société UNIVAR en vue d'une part, d'étendre le stockage de produits chimiques existant sur le site qu'elle exploite Zone industrielle Lyon-Nord - 83 rue Jacquard à GENAY et d'autre part, d'instituer des servitudes d'utilité publique.

➤ SAVOIE

Arrêté DDT/SSR-UR du 13 mai 2011 prescrivant la révision partielle du plan de prévention des risques d'inondation du bassin chambérien sur la commune de Chambéry

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Mai 2011, p. 8

La révision partielle du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin chambérien approuvé le 28 juin 1999, est prescrite sur une partie de la commune de Chambéry. Les aléas pris en compte sont les inondations de la Leysse et de ses affluents selon les mêmes hypothèses hydrologiques que celles du PPRI initial.

➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté N ° 2011098-0003 approuvant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour le dépôt pétrolier de Haute- Savoie sur les communes d'Annecy et de Seynod

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 16 - Avril 2011, p. 6

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif au dépôt pétrolier de Haute-Savoie est approuvé. Il est tenu à la disposition du public : à la mairie d'Annecy, à la mairie de Seynod, en préfecture de Haute-Savoie et par voie électronique sur le site CLIC & PPRT en Rhône-Alpes.

Arrêté N ° 2011098-0007 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Servoz

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 17 - Avril 2011, p. 36

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Servoz est approuvé. Il est tenu à la disposition du public en mairie de Servoz, au siège de la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, et en préfecture de Haute-Savoie.

Arrêté N ° 2011133-0007 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune d'Annecy

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 21 - Mai 2011, p. 36

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la

commune d'Annecy sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en préfecture et en mairie.

Arrêté N ° 2011133-0008 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Seynod
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 21 - Mai 2011, p. 39

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Seynod sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en préfecture et en mairie.

Arrêté N ° 2011133-0009 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Servoz
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 21 - Mai 2011, p. 42

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Servoz sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en préfecture et en mairie.

Arrêté n ° 2011133-0006 du 13 mai 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs
Source : [DDT Haute-Savoie](#), 16/06/2011

Mise à jour de la liste où s'applique le droit à l'information des populations sur les risques majeurs naturels et/ou technologiques dans le département de la Haute-Savoie (IAL).

Arrêté N ° 2011158-0022 approuvant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Sallanches
Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 26 - 17 juin 2011, p. 22

Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Sallanches. Il est tenu à la disposition du public : en mairie de Sallanches, au siège du syndicat intercommunal à vocation multiple Pays du Mont-Blanc, à la préfecture de Haute-Savoie.

3. Questions parlementaires

Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.

RISQUES NATURELS

Statistiques sur les PPR : Question N° : 99207 de M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère)
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 12/04/2011
page : 3678

Au 1er mars 2011, sur l'ensemble du territoire de la France, 3 908 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels prescrit, c'est-à-dire en cours d'élaboration par les services de l'État. À cette même date, 8 337 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels approuvé, c'est-à-dire par un document dont les dispositions sont effectivement appliquées.

Lutte et prévention des feux de forêt : Question N° : 98614 de M. Francis Saint-Léger (Lozère)
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 12/04/2011
page : 3671

M. Saint-Léger désire connaître les mesures qui seront mises en œuvre afin de favoriser la mise en place de plans communaux de prévention des risques d'incendie de forêt.

Tempête de février 2010 - Elaboration des PPR : Question N° : 91384 de M. Marc Le Fur (Côtes-d'Armor)
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 12/04/2011
page : 3662

Alors que M. Le Fur rappelle que la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia suggère notamment de modifier la procédure d'élaboration des PPRI pour leur permettre d'être conclus dans le délai de 3 ans fixé par la loi, le MEDDTL répond : "Alors que 124 communes disposent d'un plan de prévention (PPR) des risques littoral approuvé, l'objectif est de doter 242 nouvelles communes par un PPR littoral et de réviser 68 PPR existants. Les PPR devront être approuvés dans un délai de trois ans. Pour faciliter l'élaboration de ces 310 nouveaux PPR, un décret fixant un cadre méthodologique commun sera établi, portant sur la définition des aléas et les règles applicables. L'ambition est d'améliorer la cohérence et l'acceptation de ces plans."

Tempête de février 2010 - Procédures d'élaboration des PPRI : Question N° : 91384 de M. Marc Le Fur (Côtes-d'Armor)
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 12/04/2011
page : 3662

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia, suggère notamment de garantir la cohérence et la transparence des procédures d'élaboration des PPRI. L'État apporte son concours aux petites communes dans l'élaboration de ces plans. M. Le Fur souhaite avoir des précisions sur les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à cette suggestion.

Prévention des coulées de boue : Question écrite n° 16660 de M. Pierre André (Aisne)
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement publiée dans le JO Sénat du 07/04/2011 - page 881

Doit-on considérer que l'État est compétent, dans le cadre de la prescription des plans de prévention des risques inondations (PPRI) pour prendre les mesures appropriées, ou doit-on comprendre que les communes et les intercommunalités doivent se substituer aux services de l'État quand les problématiques de coulées de boue ne sont pas prises en compte dans les PPRI ?

Financement du Plan national des submersions rapides : Question N° : 91382 de M. Marc Le Fur (Côtes-d'Armor)
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 12/04/2011
page : 3662

"Pour le financement du Plan national des submersions rapides, le Gouvernement s'appuiera essentiellement sur les ressources actuelles du Fonds de prévention des risques naturels majeurs. En outre, l'enjeu de la structuration d'une maîtrise d'ouvrage solide est crucial. Il est souhaitable que des dispositions soient proposées pour renforcer d'ici 2012 la capacité des collectivités locales à disposer de ressources supplémentaires pour l'entretien de ces ouvrages. Un groupe de travail associant des parlementaires, les collectivités et l'administration, conduit par le sénateur Éric Doligé, travaille à des propositions."

Notion "d'aggravation de la situation" dans le cadre d'une reconnaissance de catastrophe naturelle :

Question écrite n° 15459 de M. Jean Louis Masson (Moselle)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie publiée dans le JO Sénat du 14/04/2011 - page 946

M. Jean Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le cas d'une commune qui a été l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2004. Si les fissures constatées dans les maisons se sont ensuite aggravées en raison d'une nouvelle sécheresse au cours de l'été 2009, il lui demande si, en vertu de la jurisprudence, on peut considérer que l'évolution des dégâts correspond à une aggravation de ceux constatés en 2004 et si, à ce titre, les personnes qui avaient déposé un dossier à l'époque peuvent obtenir la prise en compte de l'ensemble des dégâts correspondants en se référant à la notion jurisprudentielle « d'aggravation de la situation ».

Risque sismique dans le sud de la France : Question écrite n° 16048 de M. Roland Courteau (Aude)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée dans le JO Sénat du 28/04/2011 - page 1110

M. Courteau souhaite savoir sous quels délais sera mis en place le système d'information sismique automatique régionale de dommages (ISARD) qui pourrait couvrir les Pyrénées-Orientales, le sud du département de l'Aude, la Catalogne et l'Andorre. Soutenu par l'Union européenne, la France, l'Andorre, et la Généralitat de Catalunya, ce nouveau réseau sismique, composé de 15 stations, permettra de produire, en quelques minutes après un séisme, une note informatique transfrontalière cohérente avec une simulation des dommages au parc immobilier.

Prévention des inondations en zones de montagnes : Question N° : 46786 de M. Joël Giraud (Hautes-Alpes)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 10/05/2011 page : 4834

M. Giraud attire l'attention du MEDDTL, sur les problèmes de financement rencontrés par les syndicats mixtes chargés de la gestion des cours d'eau en zone de montagne. En effet, les obligations de sécurité mettent à la charge de ceux-ci d'importants travaux : curages préventifs, rectification des rives, digues, ouvrages destinés à casser le courant..

Délais de déclaration de sinistre sécheresse : Question N° 98744 de Mme Catherine Coutelle (Vienne)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée au JO le : 10/05/2011 page : 4850

Mme Coutelle demande s'il ne serait pas opportun d'allonger le délai de déclaration de sinistre dans le cas de sécheresse de dix jours, instauré par la loi du 13 juillet 1982, pour permettre aux sinistrés de bénéficier de délais suffisants pour envoyer leur déclaration et être indemnisés de l'ensemble de dégâts consécutifs à des catastrophes naturelles.

Mise en œuvre des Plans d'action et de prévention des inondations (PAPI) : Question N° 103864 de M. Francis Saint-Léger (Lozère)

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 17/05/2011 page : 5099

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la mise en œuvre de la deuxième génération des Plans d'action et de prévention des inondations (PAPI). Il désire connaître les modalités de mise en œuvre de ces nouveaux PAPI.

Indemnisation au titre de la sécheresse de 2003 : Question N° : 99204 de Mme Anny Poursinoff (Yvelines)
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée au JO le : 24/05/2011 page : 5519

Madame Poursinoff souhaite savoir quelles sont les mesures prises aujourd'hui pour les sinistrés de la sécheresse de 2003 en matière de redistribution et d'aide complémentaire et à quelle échéance.

Plans de prévention des risques : Question N° 45174 de M. Jean-Claude Fruteau
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 07/06/2011 page : 6064

Selon un rapport du service de l'observation et des statistiques de l'environnement, plus de 100 000 logements ont été construits dans les zones inondables de 424 communes à risques de plus de 10 000 habitants entre 1999 et 2006, soit une hausse de 7 % sur sept ans. M. Fruteau souhaite connaître les mesures que le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement entend prendre pour éviter ces constructions en zones inondables ainsi que les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour éviter les risques dans ces zones exposées.

Prévention du risque séisme dans les régions d'outre-mer : Question N° 103704 de M. Serge Letchimy (Martinique)
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 21/06/2011 page : 6586

M. Letchimy revient sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes portant sur la gestion par l'État, des risques naturels dans les régions d'outre-mer. De manière générale, la Cour semble mettre en évidence le manque d'investissement humain et financier de l'État pour lutter contre les conséquences des catastrophes naturelles dans les DOM et ce particulièrement au regard des moyens engagés sur ce sujet et proportionnellement aux risques existants dans l'hexagone. Ainsi il demande quel calendrier et quels moyens compte mettre en place le Gouvernement en vue d'accélérer le processus de mise aux normes des plans de prévention ainsi que des installations publiques dans les régions et départements d'outre-mer.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Sécurité des centrales nucléaires : Question d'actualité au gouvernement n° 0624G de M. Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin)
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du MEDDTL publiée dans le JO Sénat du 08/04/2011 - page 2588

"Par-delà le travail qui est engagé - beaucoup d'entre nous ont assisté à l'audition de M. Lacoste, président de l'Autorité de sûreté nucléaire -, nos concitoyens et nous-mêmes nous posons de vraies questions. D'ailleurs, pour la qualité, la rationalité et la sérénité du débat que nous tiendrons nécessairement sur le devenir du nucléaire en France et sur les enjeux énergétiques à venir, il importe, madame la ministre, que nos concitoyens aient une information afin de mieux comprendre l'action des pouvoirs publics. Comment comptez-vous les éclairer davantage au regard de la tragédie japonaise ?"

Difficultés financières des communes confrontées à des risques industriels majeurs : Question orale sans débat n° 1271S de M. Guy Fischer (Rhône)
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de la défense et des anciens combattants publiée dans le JO Sénat du 25/05/2011 - page 4182

M. Fischer rappelle les contraintes qui pèsent sur les maires des communes confrontées à des risques industriels majeurs, particulièrement les plus pauvres, telles que Pierre-Bénite ou Saint-Fons dans le Rhône. Il souhaite ardemment que des moyens exceptionnels leur soient donnés pour conserver tissu industriel et emplois, tout en améliorant le cadre de vie de leurs administrés. Il demande donc quelles mesures le Gouvernement entend adopter pour répondre à l'attente de ces élus locaux.

4. Jurisprudence

Décision n° 2011-116 QPC du 8 avril 2011 : Pas de recours pour une victime de nuisances dues à des activités installées antérieurement : conformité à la Constitution

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0084 du 9 avril 2011 page 6361 texte n° 89

Dans sa décision n° 2011-116 QPC du 8 avril 2011, le Conseil constitutionnel déclare conforme à la Constitution la disposition de l'article L. 112-16 du Code de la construction et de l'habitation. Aux termes de cet article les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues notamment à des activités agricoles ou industrielles n'entraînent pas droit à réparation lorsque ce bâtiment a été construit postérieurement à l'existence des activités occasionnant les dommages. Il faut également que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Remise en état d'une ICPE : obligation de bénéficiaire de la qualité d'exploitant

Source : [Le Fil enviroidroit](#), 18/04/2011

« Par un arrêt du 23 mars 2011, le Conseil d'Etat a rejeté la demande d'une société visant à faire annuler l'arrêt du 14 juin 2007 par lequel le préfet de la Seine-et-Marne l'a mis en demeure de fournir certains documents relatifs à la remise en état du site de La Chapelle-la-Reine. Le Conseil d'Etat estime que même si la société demandeuse a repris la société de ce site, rien n'indique qu'elle a été alors substituée en qualité d'exploitant du site. Ainsi, les obligations de l'article L. 511-1 du Code de l'environnement relatif à la remise en état d'un site ICPE ne devraient pas être applicables à la société reprenneuse ».

Zone inondable : la guerre des prescriptions n'a pas eu lieu !

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 30/05/2011, p. 55

Le plan de prévention des risques d'inondation constitue un socle minimum qui pallie les prescriptions d'un permis pouvant se révéler insuffisantes. [En savoir plus : http://droit-finances.commentcamarche.net/jurisprudence/administrative-3/mentionnes-3/3310670-conseil-d-etat-3eme-et-8eme-sous-sections-reunies-04-05-2011-321357](http://droit-finances.commentcamarche.net/jurisprudence/administrative-3/mentionnes-3/3310670-conseil-d-etat-3eme-et-8eme-sous-sections-reunies-04-05-2011-321357)

Irrégularité de la mise en demeure de régularisation de l'exploitation d'une ICPE en l'absence de délai adéquat

Source : [Le Fil enviroidroit](#), 16/05/2011

"Dans un arrêt du 4 mars 2011, le Conseil d'Etat a considéré que, lorsqu'un manquement à l'application des conditions prescrites à une ICPE a été constaté, la mise en demeure prévue par l'article L. 514-1 du Code de l'environnement doit avoir pour objet de permettre à l'exploitant de régulariser sa situation dans un délai déterminé, en vue d'éviter une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement de l'installation. Selon les juges, il incombe donc à l'administration de prescrire dans la mise en demeure un délai en rapport avec les mesures à prendre par l'exploitant."

Respecter les zones d'expansion des eaux pluviales

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 10/06/2011

"Un arrêt récent de la cour administrative d'appel de Nancy illustre la relative liberté qui caractérise l'élaboration d'une carte communale. Cette liberté est contrôlée a minima par le juge administratif qui s'en tient à l'erreur manifeste d'appréciation ou à la prise en compte de faits matériellement inexacts." [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000023729334&fastReqId=1952489067&fastPos=1](http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000023729334&fastReqId=1952489067&fastPos=1)

Chute de blocs rocheux sur l'A8 (Vintimille-Nice) : Pas de défaut d'entretien normal de l'ouvrage public

Source : [Journal des Accidents et des Catastrophes \(JAC\)](#), N° 115 - Juin 2011

"Le 7 septembre 2005 un automobiliste circulant sur l'autoroute A8 dans le sens Vintimille-Nice est tué par la chute d'imposants blocs rocheux détachés d'une falaise surplombant l'autoroute. Ses héritiers intentent à l'encontre de la société Escota, qui avait mis en œuvre en 1993 et 1994 un important dispositif de protection (filets anti - éboulements) , une procédure devant le tribunal administratif de Nice sur le fondement du défaut d'entretien normal de l'ouvrage public . Se référant à une expertise diligentée après l'accident à la requête des services de gendarmerie , le tribunal rejetait la demande indemnitaire en relevant qu'aucun élément du dossier ne révélait un aménagement insuffisant du site, et ce, malgré l'installation après l'accident de filets de protection renforcés : l'expert avait également précisé que la capacité de résistance de ces filets se limitait à un maximum de dix tonnes alors que leur arrachement avait été provoqué par la chute de deux blocs de quinze tonnes."

VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

La veille technologique de l'IRMa fait état des évolutions techniques en liaison avec les risques majeurs.

RISQUES NATURELS

La République tchèque se dote d'un centre de recherche sur le changement climatique

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 06/04/2011

La République tchèque a démarré un des programmes scientifiques les plus importants de son histoire en inaugurant en novembre 2010 le centre de recherche CzechGlobe - Global Change Research Center dans le domaine de la recherche sur le changement climatique. CzechGlobe entend participer au débat public en fournissant des éléments de réponse scientifiques aux questions concernant les symptômes et les conséquences du réchauffement climatique.

Des avancées significatives concernant la genèse des tremblements de terre

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 11/04/2011

Un consortium de chercheurs coordonné par Giulio di Toro, de l'université de Padoue, s'est récemment penché sur les phénomènes de genèse des failles sismiques. Cette étude marque la collaboration inédite entre l'université de Padoue, l'INGV (Institut National de Géophysique et de Vulcanologie) de Rome, et des universités japonaise, chinoise, coréenne et britannique.

Des géologues développent un système d'alerte précoce pour prévenir les avalanches

Source : [Cordis.europa.eu](#), 11/04/2011

Une équipe de scientifiques d'Allemagne a développé un système rentable de surveillance des pistes, capable d'évaluer les changements et d'offrir des alertes précoces pour prévenir les communautés à risques de glissements de terrain. Fruit du projet de recherche alpEWAS ("Early warning system for alpine slopes"), ce nouveau système, soutenu par différentes technologies, permettra aux géologues de mieux comprendre ces phénomènes naturels par des relevés de mesures à long terme.

Séismes : le climat peut entraîner des mouvements tectoniques

Source : [GoodPlanet.info](#), 13/04/2011

Une équipe scientifique australienne, comprenant également des chercheurs français et allemand, ont pour la première fois démontré un lien entre des événements climatiques et des mouvements

tectoniques, ce qui pourrait aider à mieux comprendre pourquoi de puissants séismes se produisent.

Les 27 États membres réunis dans le cadre d'un projet sur les géorisques

Source : Cordis.europa.eu, 06/05/2011

L'impact des risques géographiques tels que les inondations et les volcans sur notre vie quotidienne sera bientôt mieux compris grâce à un nouveau projet financé par l'UE et impliquant les 27 États membres. Le projet PANGEO ("Enabling access to geological information in support of Global Monitoring for Environment & Security (GMES)") qui a démarré en février 2011, contribuera à réunir des données géologiques européennes afin de développer un portail d'informations pour les décideurs politiques publics.

Des GPS... pour les sismologues !

Source : Cité des Sciences, 10/05/2011

Pour la première fois, une équipe franco-chilienne est parvenue à étudier avec une extrême précision les prémices d'un séisme géant.

Une carte de vigilance météorologique en Polynésie

Source : Météo-France, 10/05/2011

Météo-France a mis en place une carte de Vigilance sur la Polynésie française destinée à informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux dans les prochaines 24 heures. Ce dispositif est conçu en coopération avec la Direction de la Défense et de la Protection Civile du Haut-commissariat sur le même principe qu'en métropole et dans les autres départements et territoires d'outre-mer. Les cartes et les bulletins sont édités par Météo-France.

Un courant de l'Océan Indien (le Courant des Aiguilles) pourrait maintenir un climat doux en Europe

Source : RTFlash, 11/05/2011

C'est une nouvelle étude qui remet en cause un pan de la science sur le climat. Alors que les rapports du GIEC tablent sur un affaiblissement du Gulf stream en raison du changement climatique, provoquant de facto un refroidissement de l'Europe, un rapport d'une équipe de chercheurs américains et européens parle au contraire d'un maintien, au cours du prochain siècle, des températures chaudes des eaux de l'Atlantique.

Une digue portative québécoise utilisée contre les inondations

Source : Radio Canada, 12/05/2011

Une digue portative inventée au Québec, appelée Water-Gate, offre une protection contre les inondations. La digue est un assemblage de membranes en plastique reliées entre elles et maintenues au sol par des pesées. Sa conception fait en sorte que l'eau déploie la digue à mesure que le niveau monte. Une section de 15 mètres de longueur équivaut à environ 1 100 sacs de sable empilés.

Tsunamis et séismes : des chercheurs se réunissent à Bruxelles le 20 mai pour faire part de leur expérience et promouvoir la coopération

Source : Commission européenne, 17/05/2011

Les responsables de deux projets de recherche en matière d'alerte (SAFER et DEWS) ainsi que de cinq autres projets innovants financés par l'UE et visant à sauver des vies en cas de séisme ou de tsunami prendront part, le 20 mai à Bruxelles, à un atelier de la Commission européenne sur "Les risques de tsunami en Europe - Bilan et perspectives de la recherche".

Mieux anticiper les risques naturels liés aux précipitations dans les zones de montagne de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : Métro France, 23/05/2011

Le projet RHyTMME (Risques hydrométéorologiques en territoires de montagnes et méditerranéens), lancé en 2008 par Météo-France et le Cemagref, vise à mettre en place sur la région

Provence-Alpes-Côte d'Azur, un réseau de radars en bande X adaptés à l'observation en montagne. Les données (localisation et estimation des cumuls en temps réel expertisées et croisées avec d'autres informations) permettront d'améliorer les prévisions et les services d'avertissement existants et de développer une gestion spécifique des risques en zone montagneuse.

Un nouveau site web pour comprendre le changement climatique

Source : [Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement](#), 24/05/2011

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) annonce le lancement d'un nouveau site Internet réalisé par l'établissement public Universcience, qui répertorie toutes les données sur le changement climatique à travers le monde et les actualise pour suivre ce phénomène "en temps réel". Le site a été réalisé en partenariat avec le CNRS, l'INRA et Météo-France. [En savoir plus : http://www.universcience.fr/climobs/](http://www.universcience.fr/climobs/)

Ils peuvent stopper un tsunami

Source : [citylocalnews](#), 07/06/2011

Des chercheurs du CNRS de l'Institut Fresnel à Marseille ont imaginé un dispositif qui isole des ondes sismiques les plus dévastatrices. Conçue à partir de modèles mathématiques, cette "cape d'invisibilité" laisse présager des applications allant de l'industrie automobile aux protections antisismiques. [En savoir plus : http://www.fresnel.fr/spip/spip.php?article596](http://www.fresnel.fr/spip/spip.php?article596)

La participation du citoyen à l'information sismologique, au CSEM

Source : [Prim.net](#), 20/06/2011

Le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen, CSEM, est une ONG scientifique à but non lucratif créée en 1975 pour localiser le plus rapidement possible les séismes dans la région méditerranéenne. Le CSEM compte plus de 83 membres (instituts sismologiques) dans 55 pays. L'objectif principal de ce centre est de fusionner en temps réel les données produites par plus de 60 instituts à travers le monde, et de transmettre une donnée fiable et homogène des tremblements de terre ressenti dans la zone euro-méditerranéenne.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

A Chinon, des robots pour intervenir en cas d'accident nucléaire

Source : [GoodPlanet.info](#), 05/04/2011

Installés dans l'aile désactivée de la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire), de drôles d'engins baptisés, "ebull", "epelle" ou encore "eros" ou "eole" patientent, prêts à intervenir en cas de problème nucléaire partout en France, en moins de 24H00. Ces robots, une dizaine au total, ont été développés par le groupe Intra (Intervention robotique sur accidents), fondé par EDF, le Commissariat à l'Energie atomique (CEA) et le groupe Areva en 1988, deux ans après l'accident de Tchernobyl.

Un robot travaillant en milieu radioactif

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 08/04/2011

L'IRS (Institut International des Systèmes de Secours), une organisation à but non-lucratif basée au Japon et rassemblant des universités et des entreprises, a dévoilé le 6 avril un nouveau robot pilotable à distance capable de réaliser des tâches dans des milieux à hautes radiations. Conçu à l'origine pour se déplacer dans les bâtiments s'étant effondrés à la suite d'un tremblement de terre, les événements de Fukushima ont amené l'équipe de développement du robot à modifier celui-ci pour le rendre résistant aux radiations.

Nucléaire : La Russie crée un alliage augmentant la longévité des réacteurs

Source : bulletins-electroniques.com, 14/04/2011

Les chercheurs russes ont créé un nouvel alliage prolongeant la vie des réacteurs nucléaires pour une durée pouvant aller jusqu'à 100 ans, a annoncé à Saint-Petersbourg Alexeï Orychtchenko, directeur général de l'Institut Prometeï des matériaux de construction, impliqué dans la création de l'alliage en question.

Un robot chinois précieux dans la gestion des accidents nucléaires

Source : bulletins-electroniques.com, 20/04/2011

La Faculté des Sciences et de Génie en instrumentation de la Southeast University à Nanjing, a récemment dévoilé un système de détection nucléaire et chimique à distance associé à un robot. Le système peut ainsi venir en aide aux humains dans des situations d'urgence telles que des missions de sauvetage en milieu de radiations nucléaires, toxiques ou nocifs.

Projet CORFAT : améliorer la surveillance du transport de produits sensibles

Source : bulletins-electroniques.com, 03/05/2011

Le projet européen CORFAT "Cost effective corrosion and fatigue monitoring for transport products" porte sur l'efficacité des coûts pour la surveillance de la corrosion et de l'usure dans le transport de marchandise. Le but est de prévenir et éviter les accidents liés à l'usure et la corrosion du transport de marchandises, et notamment de produits sensibles (tel que le transport de pétrole par bateau-citerne).

Le concours Lépine sacré un dispositif de pompage des hydrocarbures en mer

Source : [Sciences et avenir](http://Sciences-et-avenir), 09/05/2011

Un dispositif de pompage des hydrocarbures en milieu marin profond, conçu après la marée noire dans le golfe du Mexique, a remporté samedi (7 mai) le Concours Lépine, et sacré pour la deuxième fois son inventeur, une première pour cette manifestation qui soufflait ses 110 bougies.

AUTRE

La communication en situations de crises améliorée par une recherche innovante de l'UE

Source : Cordis.europa.eu, 14/06/2011

La communication entre les secouristes après une attaque terroriste ou une catastrophe naturelle pourrait être améliorée grâce à une nouvelle recherche de l'UE : une équipe de chercheurs de l'université de Kingston, au Royaume-Uni, a développé une solution innovante pour s'assurer que les coupures de communications en situations de catastrophes n'empêchent plus les efforts de secours.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet, en matière de réglementation.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)

[Rapport en ligne] - [La politique européenne de sûreté nucléaire : la nécessité d'avancer](#)

[Bizet, Jean](#) - [France. Assemblée nationale](#) - [Sutour, Simon](#)

Paris : Assemblée Nationale : Sénat (2011, 37 p.)

Imaginé avant l'accident de Fukushima au Japon, le 11 mars 2011, ce rapport d'information formule plusieurs propositions pour une évolution de la législation européenne en matière de sûreté nucléaire.

[Livre] - [Le Grenelle de l'environnement : 11 fiches pour comprendre la mécanique du "grenelle" et en connaître tous les impacts](#)

[Paul, Gwendoline](#)

Paris : Gualino, (2011, 47 p.)

Pour toujours avoir à portée de mains les points clés qu'il faut connaître et appliquer, cette publication de poche propose une vue d'ensemble du Grenelle de l'environnement et une étude détaillée de chacun de ses impacts (bâtiments, urbanisme, transports, énergie et climat, biodiversité, eau potable et assainissement, déchets, risques industriels et naturels, santé, gouvernance).

[Rapport en ligne] - [Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique. 2011-2015](#)

[Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement](#) - [Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique \(ONERC\)](#)

Paris : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, (2011, 188 p.)

Le 20 juin 2011, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a présenté le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Ce dernier envisage des scénarios climatiques pour la France du XXI^e siècle, et contient des mesures concrètes et opérationnelles pour cinq ans (2011 à 2015) telles que la diminution des gaz à effet de serre, l'optimisation de la gestion de l'eau, la réduction des risques naturels. Il s'agit d'une mesure prévue par l'article 42 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite "loi Grenelle I").

[Article] - [Révision de la procédure d'élaboration des PPRT en cas de mesures supplémentaires de prévention des risques](#)

[Empain, Ida](#) - [Maître, Marie-Pierre](#), [Environnement & Technique](#), 2011, n° 305, pp. 27-28

En application de la loi Grenelle II, le décret n° 2011-208 du 24 février 2011 relatif aux PPRT, simplifie la procédure applicable lorsque des mesures supplémentaires de prévention des risques sont envisagées.

[Article] [Centrales nucléaires : Les collectivités réclament un droit de regard](#)

[Bonnet, D.](#) - [Ferrero, C.](#) - [Ménégo, K.](#) - [\[et al.\]](#), [La Gazette des communes, des départements, des régions](#), 2011, n° 12/2070, pp. 20-21

Les acteurs locaux manquent d'information. Les exercices de simulation d'incidents s'avèrent parfois bâclés.